



**PLAN D'ACTION DE L'APPROCHE RÉGIONALE (PAAR)
Prime-Vert, Approche régionale (Sous-volet 3.1)
Appel d'offres 2014-2015**

**Résumé du projet accordé au
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL)**

Problème environnemental 8 : Présence de secteurs riches en biodiversité à protéger et revaloriser en milieu agricole (PAAR 2014-2016)

Le Bas-Saint-Laurent possède une grande richesse en biodiversité, car plusieurs secteurs forestiers, humides et riverains affichent encore suffisamment de caractéristiques naturelles pour abriter de nombreuses espèces indigènes. Le milieu agricole peut jouer un rôle clé dans la préservation de ces espèces, car il est situé au cœur des échanges biologiques qui ont lieu entre la forêt et le fleuve.

Selon l'appel d'offres, le projet doit viser trois objectifs :

- 1) Sensibiliser les acteurs (conseillers en agroenvironnement, entreprises agricoles et acteurs municipaux) sur les priorités en lien avec la biodiversité en milieu agricole.
- 2) Améliorer les connaissances régionales sur les espèces vulnérables et les secteurs à protéger.
- 3) Prioriser des zones d'interventions maximisant le ratio coûts/bénéfices.

La subvention totalise 10 000 \$ et le projet se déroule entre septembre 2014 et mars 2015. Une phase 2 d'intervention est prévue dans le PAAR en 2015-2016 pour développer la capacité du milieu agricole à orienter les actions en lien avec la biodiversité. Le projet se réalisera en trois étapes.

Étape I- Établir un diagnostic pour identifier des secteurs les plus sensibles et les espèces d'intérêt à protéger en matière de biodiversité en milieu agricole

Plusieurs initiatives pour améliorer les connaissances et la protection de la biodiversité naturelle existent déjà au Bas-Saint-Laurent. Le CRE BSL pourra établir un premier portrait diagnostique et un outil géomatique en croisant les informations cartographiques disponibles avec les partenaires du projet : analyse de carences du territoire public du MDDELCC, identification de milieux d'intérêts par l'Agence des forêts privées, portraits de l'eau des OBV, inventaires du littoral par la ZIP, faune menacée ou vulnérable désignée au MFFP, etc.

Étape II- Élaborer un outil d'aide à la décision pour prioriser des zones d'intervention en fonction du ratio coûts/bénéfices

Les milieux humides, les tourbières, le littoral, les escarpements rocheux, les lisières boisées sont des secteurs riches en biodiversité qui retiendront l'attention, car ils minimisent les impacts sur l'activité agricole. C'est ce que l'étape de priorisation permettra de faire : localiser les zones plus prioritaires pour la biodiversité (carences, rareté), considérer les opportunités de conservation (usages, configuration, sections inutilisables), favoriser des effets de synergie (corridors riverains ou boisés, zones tampons, groupes de propriétaires, etc.) et éclairer la prise de décision en fonction du ratio coûts/bénéfices.

La volonté des propriétaires sera le facteur le plus déterminant, car la conservation en milieu privé est essentiellement volontaire. Il sera impératif de bien informer et faire ressortir des expériences positives, des exemples probants et des conditions gagnantes.

Étape III- Diffuser les résultats de l'étude et de l'outil d'aide à la décision (priorisation) pour sensibiliser les acteurs

Les résultats seront diffusés pour informer et sensibiliser les acteurs touchés (entreprises, conseillers, municipalités, etc.). Deux activités de diffusion sont demandées dans l'appel d'offres et le CRE BSL propose d'organiser celles-ci en même temps que d'autres événements tenus par l'un ou l'autre des acteurs concernés en février et en mars 2015.



Calendrier de travail simplifié

Ressources humaines du CRE

- 2 journées par semaine en moyenne

Consultations des partenaires

- Réunion : octobre 2014
- Autre réunion possible : janvier 2015
- Échanges courriel
- Rencontres ciblées au besoin

Étapes importantes du projet :

- Portrait
 - Automne 2014
- Outil d'aide à la décision
 - Modulation selon les usages - janvier 2015
- Diffusion
 - Tenue d'activités de diffusion (début mars ou fin février)
 - Collaboration des partenaires
- Rapport final
 - Fin de projet à la mi-mars 2015
- Phase II prévue (PAAR 2015-2016)